

tariat d'État du Canada une politique nationale des musées, laquelle, à mon sens, pourrait desservir l'objectif visé par mon collègue, qui est celui d'établir un centre culturel sur l'île du Cap-Breton.

En effet, cette politique des musées a été annoncée en 1972 par l'honorable ministre des Communications (M. Pelletier), et indique clairement qu'en 1972, un crédit de \$750,000 était prévu pour des centres d'exposition locaux qui présenteraient des expositions itinérantes de pièces provenant de musées plus importants ou de la collection nationale de prêts.

Il était défini dans les communiqués du gouvernement que ces centres d'exposition nationaux devaient être tenus par les membres des collectivités qu'ils desservent, par conséquent, par les communautés autochtones des endroits où ils allaient être établis. La plupart d'entre eux devraient être installés dans des centres communautaires ou des hôtels de ville qui ne posséderaient que rarement des collections. Ils présenteront des expositions itinérantes composées soit de pièces de collections importantes, soit de la collection nationale de prêts créée en vertu de cette nouvelle politique.

A mon sens, madame le président, il faudrait inviter mon collègue à présenter sa demande dans le cadre du programme du secrétariat d'État du Canada. Il n'y a aucun doute, à mon sens, que nous avons des programmes qui

Travaux de la Chambre

répondent aux objectifs culturels auxquels je souscris et que met de l'avant mon collègue à l'intérieur de cette proposition dont nous débattons le contenu cet après-midi.

[Traduction]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 5 heures, l'heure consacrée aux mesures d'initiative parlementaire est écoulee.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement, madame le président. Qui du ministre des Travaux publics et ministre d'État (Science et Technologie) ou du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, pourrait nous dire quels seront nos travaux de lundi.

M. Reid: Il a été proposé d'étudier le bill C-10, tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, le bill C-43, tendant à modifier la loi sur la Commission de réforme du droit, le bill S-6, tendant à modifier la loi sur la Commission canadienne du blé et le récent document sur l'immigration. Toutefois, tel n'est pas l'ordre dans lequel les articles seront appelés—celui-ci fera l'objet de négociations entre les leaders à la Chambre.

(A 5 h 2, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)